



# C'est la Gazette

Affaires sociales - Santé - Droits des femmes  
Travail - Emploi - Jeunesse et sports

Mai 2018 - <http://smast-cgt.fr/>



## ÉDITORIAL

### CAP 2022 : « On ferme ! »

Jeudi 1<sup>er</sup> février 2018, le Premier ministre s'est exprimé au sortir du 1<sup>er</sup> comité interministériel relatif à la transformation de l'action publique, et par conséquent de la Fonction publique, alors même que le grand chantier de réflexion sur « l'action publique 2022 » ne faisait que commencer. Les mesures annoncées : plan de départs volontaires dans la fonction publique, qui concernera les titulaires comme les contractuels ; rémunération au mérite (on peut s'interroger sur cet objectif lorsque l'on voit dans nos ministères ce que donne le nouveau régime indemnitaire, le RIFSEEP) ; recours plus étendu aux agents recrutés sur contrat (là aussi on peut s'interroger sur la portée d'une telle mesure lorsque nous savons que 20 % des effectifs de l'administration sont déjà constitués d'agents contractuels et que l'autorité publique recrute de plus en plus des CDD, des apprentis, etc. Il y a fort à parier que ce nouveau type de recrutement se fera avec un renforcement de la flexibilité et donc par une aggravation de la précarité) ; recours massif aux applications et au numérique (alors que l'on voit notamment avec Renoir RH et bientôt Win-Paye les défaillances d'une telle ambition) ; transfert au privé de pans entiers des missions de service public... Nous vous en donnons un aperçu pages suivantes...

La CGT sait que ce ne sont que les premières annonces, d'autres suivront. L'objectif poursuivi étant le rétrécissement de l'action publique telle que notre pays l'a connue depuis la fin de la seconde guerre mondiale, qui avait permis une relative stabilité en matière sociale et des écarts faibles en matière de distribution des revenus. Une instance de réflexion baptisée « Comité d'action publique » a été constituée pour plancher sur les mesures annoncées et celles non encore dévoilées à mettre en œuvre à l'horizon 2022. Cette instance est composée de 34 membres au profil sociologique homogène : tous issus de la haute fonction publique ou du monde des affaires. En son sein aucun syndicaliste. De toute évidence, la vocation d'une telle instance est d'apporter une caution à des choix qui ont déjà été faits depuis longtemps. En ce qui concerne nos ministères sociaux, si l'on se réfère à l'un des comités techniques ministériels qui s'est tenu à l'automne 2017, nous devrions connaître le sort qui nous est réservé dans les mois qui viennent. L'avenir est inquiétant !

La CGT vous informera régulièrement des plans concernant l'avenir de nos administrations. Elle s'opposera avec vous à tout ce qui est contraire à vos intérêts matériels et moraux, et à l'idée que nous nous faisons du service public, de la Fonction publique, une idée républicaine !

**L'heure est à la mobilisation ! La CGT appelle à faire vivre pleinement l'appel  
des neuf organisations syndicales de la Fonction publique pour construire une grève massive  
le mardi 22 mai et faire de la manifestation parisienne un succès !**



# Fin programmée de la direction des sports

Nous y voilà ! L'action publique 2022 pointe sa tête au sein de nos administrations. Première victime : la direction des sports (DS). La création d'une structure dont le nom et la nature juridique ne sont pas encore connues, a été annoncée par voie de presse le jeudi 19 avril. Les agents de la DS ont appris la nouvelle comme cela ! Leur hiérarchie a dû rattraper le coup le 20 avril en confirmant cette création.

Cette nouvelle structure est sensée réunir le mouvement sportif, les collectivités territoriales, une partie de la direction des sports et le secteur économique du sport. Elle aura pour vocation de prendre en charge les politiques relatives au haut niveau et au développement du sport pour le plus grand nombre, soit la plus grande partie des attributions de la DS. Résultats : la DS est invitée à redéfinir son périmètre d'intervention (à savoir les miettes d'action publique qui lui sont laissées) et rendre ses conclusions début 2019.

La CGT ne se fait aucune illusion ! C'est la chronique d'une mort annoncée ! C'est une façon de faire passer la pilule en direction des personnels. Une concertation est prévue. Nous savons ce que vaut le dialogue social par les temps qui courent : pas grand-chose pour les décideurs publics. A terme, la CGT en est convaincue : la DS sera balayée si aucun rapport de forces véritable n'est établi. Dans l'immédiat, les personnels sont sous le choc. Beaucoup se demandent ce qu'ils vont devenir. Mutations vers la nouvelle structure ? Sans affectations ? Incitation à des départs volontaires ?

La direction des sports est la première direction de notre espace ministériel à passer à la moulinette de l'AP 2022. Quelle sera la prochaine direction impactée ? En tout état de cause, on voit bien la méthode : celle de la découpe. Une direction après l'autre. Pourtant, lors du comité technique ministériel du 17 décembre 2017, l'administration avait promis une information sur l'application de l'AP 2022 à nos ministères pour fin mars 2018. On voit ce que cela donne, information via la presse mais non au sein des instances de dialogue social...

## Conférence et débat au ministère

### CAP 2002 : Quel avenir pour les fonctionnaires ?

Le Premier ministre a lancé le programme « Action publique 2022 » le 13 octobre 2017. Encore une fois, c'est au nom de formules aux aspects positifs : « améliorer la qualité des services publics », « développer la relation de confiance entre les usagers et les administrations » que le gouvernement entend remettre en cause les fondations mêmes de toute l'architecture républicaine et démocratique édifiée depuis la Révolution française jusqu'au programme du Conseil national de la Résistance. Les différentes réformes statutaires engagées depuis la fin des années 80 ont tenté de saper les fondements du statut en introduisant ces outils de flexibilité dans le système de gestion de la carrière des fonctionnaires. Cependant, aujourd'hui, ils veulent aller encore plus loin : c'est l'existence même du Statut qui est menacée, parce que le Statut est incompatible avec les plans de privatisation des services publics.

**Le SMAST CGT vous invite à une conférence-débat sur le projet « Action publique 2022 »**

**Le lundi 4 juin 2018, salle Pierre Laroque (site Duquesne) de 12 h. 30 à 14 heures**

**Anicet Le Pors**, économiste, ancien ministre de la Fonction publique et des Réformes administratives, et **Jean Marc Canon**, secrétaire général de l'Union fédérale des syndicats de l'État (UFSE-CGT), analyseront les menaces de « CAP 2022 » sur la Fonction publique et nos administrations et répondront à vos questions.

# Le fâcheux précédent du ministère de la culture

En novembre 2017, coup de tonnerre ! Deux quotidiens le journal « Le Monde » et « L'humanité » reproduisent des documents soit disant confidentiels portant sur l'application de l'action publique 2022 au ministère de la Culture. Les agents de ce ministère apprennent par voie de presse – comme nos collègues de la direction des sports – la sauce à laquelle ils vont être mangés. Tout y passe le regroupement géographique des différents sites d'archives nationales, la transformation de la télévision et de la radio publique, de l'Opéra, de la Comédie-Française. Objectifs : réduire fortement le coût de ces missions et des ETP. Dans ces documents, les économies financières et en moyens humains sont chiffrées de manière relativement précise.



Cet objectif, à la charge des secrétaires généraux de nos ministères, figure dans la note du 27 septembre 2017 émanant de la direction du budget et du secrétariat générale pour la modernisation de l'action publique. Cet objectif se résume en une phrase : réduction de 3 % de la part des dépenses publiques dans le PIB à l'horizon 2022. L'effort correspondant est réparti entre l'Etat et ses opérateurs, les administrations de sécurité sociale et les collectivités territoriales. Pour l'Etat et ses opérateurs, ce sont 10Md€ d'économies à documenter pour 2020-2022 en supplément des mesures qui seront mises en place d'ici 2019 et plus de 37 000 ETP à supprimer sur la même période pour atteindre l'objectif de – 50 000 ETP sur 2018-2022 ; pour les administrations de sécurité sociale, ce sont des économies pouvant aller jusqu'à 10 Md€ ; pour les collectivités territoriales, ce sont des économies de 16 Md€ et une réduction de – 70 000 ETP sur la même période.

---

## Pour contacter la CGT au ministère

### Duquesne

RDC aile Lowendal Pièce 0433 – 0428  
Tél. : 01 40 56 50 19 - 72 46 - 45 46

### Montparnasse :

Pièce 3247 S (le jeudi après-midi sur RV)  
Tél. : 01 40 56 45 46 – 01 53 86 10 13

### Mirabeau

Pièce 1020 - Tél. : 01 44 38 34 64

**Vous souhaitez adhérer à la CGT** au sein de nos ministères. Sur simple demande nous vous enverrons un dossier d'adhésion comprenant :

- *Un 4 pages questions/réponses avec les principales questions qu'il faut se poser avant d'adhérer*
- *Un questionnaire adhérent-e à nous retourner*
- *Une demande de prélèvement de cotisation syndicale à nous retourner avec un RIB*

**SMASST CGT - pièce 0428 - 14 avenue Duquesne - 75350 Paris 07 SP**

**[syndicat-cgt-adm-centrale@sante.gouv.fr](mailto:syndicat-cgt-adm-centrale@sante.gouv.fr)**

**[cgt.centrale@travail.gouv.fr](mailto:cgt.centrale@travail.gouv.fr)**



## Les dessins auxquels vous avez échappés

Des parents mobilisés et tenaces, une pétition avec plus de 1 000 signatures de collègues pour que le jardin d'enfants du site de Duquesne demeure ouvert, une large intersyndicale qui ne lâche rien pendant plusieurs mois... Le 12 avril la ministre a enfin indiqué que le jardin d'enfants ne fermera pas en 2018 et demandé qu'une réflexion soit entamée sur les structures dédiées à la petite enfance, réflexion à laquelle seront associés l'administration, les organisations syndicales et les parents. Le jardin d'enfants restera donc ouvert à la rentrée 2018. C'est une victoire ! Le combat n'est pourtant pas terminé car la pérennité des structures de petite enfance du ministère (jardin d'enfants et crèche du site) n'est pas assurée. Nous resterons donc particulièrement vigilants quant au suivi de ce dossier et aux propositions de l'administration. A la CGT on préparait une Gazette spéciale pour la défense du jardin d'enfant. Voici les dessins qui devaient l'illustrer.

